

Réunion du 13 novembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 93  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Bernard MELIANDE, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Dominique TOUYA, Michel JESER, Didier REY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Patrick PEYRE-POUTOU, Bernard TURPAIN, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE D'ORTHEZ : MODIFICATION DES TERMES D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AU RACCORDEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, A LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DES BORNES ENCASTREES, A LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE ET A LA MISE EN PLACE DE LA SONORISATION PUBLIQUE**

**Rapporteur** : M. Francis LAYUS

Par délibération du conseil communautaire du 26 juin 2017, il a été acté que la commune d'Orthez prenait en charge les prestations suivantes, intégrées à l'aménagement du cœur de ville d'Orthez, phase 1 secteur Moutète/ Saint Pierre :

- le raccordement des descentes d'eaux pluviales des particuliers au réseau « eaux pluviales » de la voirie,

- la fourniture et la mise en place de sept bornes foraines encastrées et leurs alimentations électriques,
- la mise en valeur de l'église par l'éclairage dans sa partie intérieure,
- la mise en place du réseau de sonorisation publique.

La communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, préfinance les prestations précédemment décrites. La prise en charge communale s'effectue sous la forme d'une participation à hauteur de 100 000 € reversée par la commune.

Les modalités initiales de reversement étaient les suivantes :

- 50 000 € en 2017,
- 50 000 € en 2018.

La commune d'Orthez a demandé s'il était possible d'en modifier l'étalement, comme suit et sans incidence sur le montant total de la participation :

- 30 000 € en 2017,
- 70 000 € en 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention modificative entre la ville d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez, selon les conditions définies dans le projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention modificative.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2017